

**GROUPEMENT DES AGRICULTEURS BIOLOGIQUES  
DU PLATEAU DU MANTOIS**

AR

**CPDP LIGNE NOUVELLE  
PARIS NORMANDIE  
57 AVE DE BRETAGNE  
76100 ROUEN**

---

Dans le cadre du débat public qui a lieu sur le projet de LIGNE NOUVELLE PARIS-NORMANDIE, un courrier a été rédigé par les agriculteurs biologiques du plateau de Mantes Bréval, le président du syndicat d'assainissement de Longnes et les propriétaires forestiers.

Liste des intervenants :

Monsieur Damien BIGNON Président du GAB (groupement d'agriculteurs biologiques)

Monsieur Charles DUPILLE agriculteur biologique sur Flacourt, Favrieux, Soindres, Fontenay- Mauvoisin .

Monsieur Thierry LEGRIS agriculteur biologique à Longnes, Mondreville, Bréval, Neauphlette, Tilly, Arnouville les Mantes, Breuil Bois Robert

Monsieur Lionel LEMARIE agriculteur biologique à Favrieux, Soindres, Vert, Perdreauxville, Ménerville, Le Tertre St Denis, Flacourt, Arnouville les Mantes, Guerville, Breuil Bois Robert, Mantes la Ville.

Monsieur Xavier NEVEU agriculteur biologique à Vilette, Boinvilliers, Dammartin en Serve, Soindres, Vert

Monsieur Philippe RIO agriculteur biologique au Tertre St Denis, et Dammartin en Serve.

Monsieur Jonathan SEBILLE agriculteur biologique à Bréval et Mondreville

Monsieur Antoine DUPILLE ,président du SIAAR (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Agricole de la Région de Longnes )

Madame Roselyne DUPILLE propriétaire forestière à Flacourt, Favrieux, Vert et Soindres.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du débat public organisé jusqu'au 3 février sur l'étude du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie, nous attirons votre attention par la requête suivante :

Que ce soit au cours de la réunion publique de Vernon ou d'Evreux , aucun tracé n' a été présenté à l'assemblée, de ce fait que nous restons dans l'interrogative. Nous resterons donc dans l'hypothèse d'un tracé qui serait le contournement de Mantes La Jolie par le sud. Cependant, il s'avère que sur ce tracé se trouve un massif forestier privé d'environ 200 ha ,7 agriculteurs biologiques répartis sur 21 communes soit 780 hectares en agriculture biologique.

Dans notre secteur ,l'agriculture biologique est apparue il y a une quinzaine d'années avec un développement régulier et soutenu du nombre d'agriculteurs biologiques qui ont réussi à lier l'environnement à la rentabilité grâce à des méthodes culturales respectueuses du milieu naturel .Ce développement a pu s'effectuer grâce à un plan pluriannuel financé par l'Etat, la Région et l'Agence de l'eau .Ce développement est porté par le Groupement d'Agriculteurs Biologiques(GAB) et la Chambre d'Agriculture d'Ile de France. La majorité de la production est collectée par la coopérative SEVEPI dont les silos de collecte bio sont à Bréval dans les Yvelines. Non seulement ces silos ont fait l'objet d'agrandissement au sein de la coopérative, mais en plus, cette dernière a créé une union de coopératives (U.C.B.V.) pour mieux commercialiser et être plus compétitive.

D'Arnouville les Mantes- Guerville à Bréval et de Soindres à Longnes, les parcelles en mode de production biologique sont réparties sur toutes les communes (voir cartes IGN jointes).Certains villages comme Favrieux ou Flacourt ont plus de 70% de leur territoire en bio !

En effet, à Evreux lors de la réunion publique dont le thème était la méthodologie de définition des options de passage ,les intervenants nous ont affirmé qu'un diagnostic environnemental était réalisé et qu' ainsi , il était tenu compte des espaces agricoles et naturels protégés. **Nous pensons que l'agriculture biologique fait partie de ces espaces agricoles protégés.**

Si le projet de la L.N.P.N. se réalise, il se traduira par une destruction de l'unité parcellaire des exploitations agricoles qui aura un impact direct sur cet outil économique pour deux raisons :

- Une production telle que la culture de luzerne ( plante indispensable en agriculture biologique) pour la déshydratation risque de disparaître car les travaux de récolte

réalisés par les entreprises exigent de grandes parcelles qui seront de fait divisées par le passage de la voie ferrée.

- En mode de production biologique, la fréquence des interventions en culture est plus importante qu'en conventionnel. L'accès aux parcelles va devenir plus long à cause du passage de la voie ferrée. Il est économiquement impossible d'avoir une augmentation du temps de trajet entre ces parcelles.
- En contrepartie de tous ces faits, même si un nouveau remembrement avait lieu, il faudrait recommencer à attendre deux années de conversion afin de vendre notre récolte en mode de production biologique, que vont devenir les silos de la coopérative pendant ces deux années ?

**En référence aux deux critères énoncés précédemment, on s'aperçoit que beaucoup d'acteurs économiques dépendent de l'agriculture biologique en amont comme en aval. Ce passage de la L.N.P.N va paralyser un secteur d'activité pendant deux ans et par conséquent affaiblir un système de production qui a demandé plusieurs années pour sa mise en place.**

- Aurons-nous le droit après remembrement de mettre des parcelles anciennement conventionnelles en mode de production biologique si elles ont reçu par le passé des boues d'épuration avec des métaux lourds ?

Sur le plan local, une majorité de parcelles agricoles, biologiques ou non, ont fait l'objet d'opérations de drainage, travail réalisé suivant la nature et la topographie des sols. Il est par conséquent impossible que la L.N.P.N. passe entre le ravin du Pont Bât cheval et Flacourt, car tous les collecteurs des eaux d'assainissement (drainage et pluviales) qui viennent se déverser dans le ravin du Pont Bât Cheval vont être sectionnés par le passage de la voie.

**Le Pont Bât Cheval qui est par ailleurs un pont Gallo Romain situé sur une ancienne voie Romaine reliant Mantes la Jolie à Houdan.**

Toujours en référence à la réunion publique d'Evreux où il nous a été précisé qu'il serait tenu compte des espaces naturels protégés, nous souhaitons vous rappeler qu'il y a 200 hectares de forêt privée en continuité sur les commune de Vert, Boinvilliers, Flacourt, Soindres, Favrieux. Il est impossible de couper en deux cet espace de bois riche d'arbres centenaires et par sa faune. Cet écosystème serait détruit par le passage de la L.N.P.N., ce qui entraînerait une interruption définitive de la continuité écologique mais aussi une dégradation visuelle et sonore du paysage, en particulier, celui de la vallée de la Vaucouleurs.

**En conséquence de ce projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie, ne serait-il pas plus judicieux de moderniser et donc d'améliorer le réseau existant ?**

**Contrairement à la position de Réseau Ferré de France, ce tracé pourrait s'envisager en passage urbain en solution souterraine à l'image du tronçon Paris –Achères.**

**Pourquoi ne pas appliquer ce procédé en en bordure de Mantes la Jolie ?**

**Comme le fait si justement remarquer Madame le Sénateur Sophie PRIMAS « le surcôt d'investissement lié à ce passage souterrain qui est souvent objecté doit être**

reconsidéré au regard des pertes agricoles pérennes qui auraient des conséquences pour l'ensemble de notre économie locale »

*A l'heure où l'on cherche à développer l'agriculture biologique en France , n'est il pas aberrant de sacrifier près de 800 hectares de terres que des agriculteurs ont convertis sur plusieurs années avec l'aide de l'état qui aujourd'hui n'envisage pas d'autres solutions que le contournement de Mantes par le sud où l'agriculture bio est très représentée ?*

Ne doutant pas une seconde de l'intérêt que vous porterez à nos réflexions, et dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie de croire, Madame, Monsieur en notre considération distinguée.

D. BIGNON



C. DUPILLE



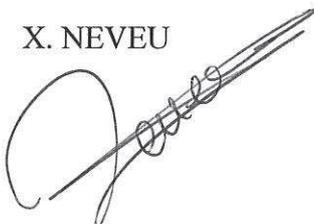
T. LEGRIS



L. LEMARIE



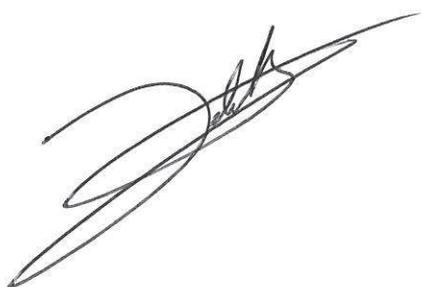
X. NEVEU



P. RIO



J. SEBILLE



A. DUPILLE



R. DUPILLE

